

## Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-TH-126, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

**A/ BAT-TH-126 (v. A17.1) : Mise en place d'une ventilation mécanique double flux avec échangeur, à débit d'air constant ou modulée à débit d'air variable**

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....
Référence de la facture : .....
* Nom du site des travaux ou nom de la copropriété : .....
*Adresse des travaux : .....
Complément d'adresse : .....
*Code postal : .....
*Ville : .....

*Bâtiment tertiaire existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : ▫ OUI ▫ NON

La surface totale du bâtiment est inférieure ou égale à 10 000 m².

*Secteur d'application :
▫ Bureaux
▫ Enseignement
▫ Restauration
▫ Autres locaux
▫ Salles d'un volume supérieur à 250 $m^3$ : gymnase, salle de sport, salle de cinéma, salle des fêtes, salle polyvalente, salle de conférence, salle de spectacle, amphithéâtre ...

*Surface ventilée (m²) : .....

*Energie de chauffage :
▫ Combustible
▫ Electricité

Caractéristiques du système de ventilation :
*Type de ventilation mécanique :
▫ Double flux à débit d'air constant
▫ Double flux modulée proportionnelle
▫ Double flux modulée à détection de présence (ne s'applique pas aux grandes salles d'un volume supérieur à 250 $m^3$ et aux locaux sportifs)

Dans le cas d'une ventilation double flux modulée (proportionnelle ou à détection de présence), le système bénéficie d'un avis technique du CSTB en cours de validité ou équivalent.

*Efficacité de récupération de l'échangeur mesurée selon la norme NF EN 13053 ou NF EN 308 (en %) : .....

*Puissance électrique absorbée du caisson de ventilation au débit nominal (W/($m^3$/h)) : .....



A ne remplir que si les marques et références des équipements ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque du caisson : .....
*Référence du caisson : .....

*Marque de l'échangeur : .....
*Référence de l'échangeur : .....

*Marque des bouches d'entrée d'air : ... .....
*Référence des bouches d'entrée d'air : .....

*Marque des bouches d'extraction : .....
*Référence des bouches d'extraction : .....